



Comité syndical du 7 avril 2017

DELIBERATION N°17-013

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le sept avril deux mille dix-sept à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	Sont présents :	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
0 6 MARS 2017	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
2 4 AVR. 2017	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	Sont excusés et suppléés :	
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
2 4 AVR. 2017	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a été suppléé par M. Bernard TAILLY
	A donné pouvoir :	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération n°15-014 du comité syndical portant adoption de la nomenclature comptable et budgétaire M52, Vu la délibération n°17-012 du comité syndical portant adoption du compte administratif et du compte de gestion, Vu le rapport n°17-013,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE l'affectation du résultat net de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :

- reprise en recette de fonctionnement pour un montant de 266 799, 81 euros à l'article R002 Résultat reporté
- couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 31 507, 54 € à l'article
 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivés le

2 4 AVR. 2017
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

2 4 AVR, 2017